

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 5 JUILLET 2021 à 18h00

Date de convocation : 21 juin 2021

Délibération
N°C2021_160

Membres en exercice :	77
Votants :	56
Suffrages exprimés :	55
Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	1

SECRETARE DE SEANCE : JANSANA Jean-Marc

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PENET Yves ; HERAS Guillaume ; MALQUIER Bertrand

EXCUSES : ABED Yamina ; ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; BOTHOREL Anouk ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; COURREGES Jean-Pierre ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIO Jean-Louis ; RIVEL Jean-Luc

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; BELART Xavier (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; HERAS Guillaume (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; LAPALU Christian (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; PENET Yves (jusqu'à la délibération C2021_140) ; PY Michel (délibérations C2021_159 et C2021_160)

EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CODORNIU Didier ; COUSIN Sylvie ; FAURAN Jean-Paul ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; TUBAU Marcel ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; ALVAREZ Jean-Michel (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; BELART Xavier (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; LAPALU Christian (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT ECONOMIQUE – Convention publique d'aménagement de la ZAC Pôle Santé à Montredon-des-Corbières – Approbation du Compte rendu Financier Annuel au 31/12/2020 et de l'avenant N°2

N°C2021_160 (2)

Par délibération N°C11/2016 en date du 18 février 2016, le Conseil du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a décidé en application des dispositions des Articles L 300-4 et L 300-5 du Code de l'urbanisme de confier à la société ALENIS, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée ZAC « POLE DE SANTE » située sur le territoire de la Commune de MONTREDON DES CORBIERES.

L'avenant n°1 à ladite convention, affectant une partie de la participation financière du Grand Narbonne au financement d'équipements publics et précision concernant le régime de la TVA applicable, a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2016, reçu en Sous-Préfecture de Narbonne le 30 novembre 2016 et signé le 16 décembre 2016.

Des circonstances imprévues constituées par le ralentissement économique dû à la crise sanitaire et ses conséquences quant aux incertitudes sur le secteur de l'immobilier a entraîné le retrait de l'investisseur avec qui Le Grand Narbonne était en discussion depuis plusieurs mois pour des aménagements et des programmes de promotions immobilières sur des macros lots 2 et 3 de la ZAC Pôle Santé.

Par suite, afin de ne pas pénaliser le bon déroulement de l'aménagement d'ensemble de la ZAC Pôle Santé, il a été décidé de demander au concessionnaire aménageur du Grand Narbonne d'aménager également en vue de commercialiser des terrains équipés, les macros lots 2 et 3 de la ZAC ainsi que deux terrains restants dans la zone dite « Clinique et Extension » et dénommée « Haricots ».

Il s'agit de noter que cet accroissement de missions du concessionnaire Alenis, n'occasionnera aucune augmentation de la participation de la communauté d'agglomération à l'opération d'aménagement et que la rémunération de l'intéressée restera constante.

Enfin, conformément à l'article 19 du contrat d'aménagement du 14 mars 2016, les opérations de vente des terrains aménagés interviendront avec, préalablement, l'accord de la communauté d'agglomération sur les noms, qualités, programmes de constructions envisagées, les prix et modalités de paiement des différentes acquisitions.

Par voie de conséquence, l'objet de l'avenant n°2, porte sur l'adaptation des missions confiées à la société ALENIS dans le cadre du traité de concession du 14 mars 2016, du fait de la modification du périmètre de la concession d'aménagement et des conséquences résultantes sur le plan opérationnel.

Il convient aussi d'approuver le Compte rendu Financier Annuel au 31 décembre 2020 joint en annexe.

Monsieur Didier ALDEBERT, Monsieur Xavier BELART, Monsieur Christian LAPALU, Monsieur Guillaume HERAS, Monsieur Bertrand MALQUIER, Monsieur Jean Michel ALVAREZ et Monsieur Michel PY ne prennent pas part au vote.

N°C2021_160 (3)

Par 55 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide :

- De modifier les dispositions du traité de concession avec la société ALENIS pour l'aménagement de la ZAC « Pôle de Santé » par la conclusion d'un avenant N°2, ci-joint ;
- D'approuver le compte rendu financier annuel d'activité au 31 décembre 2020, ci-joint ;
- D'approuver le bilan financier au 31 décembre 2020 (annexe du CRFA) ;
- D'approuver les acquisitions et cessions de l'exercice 2020 (annexe du CRFA) ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document d'ordre administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et plus particulièrement l'avenant N°2.

Pièces jointes à la délibération :

- Compte Rendu Financier Annuel (CRFA) au 31/12/2020
- Projet d'avenant N°2

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : 16/7/2021
et de sa publication
le : 16/7/2021

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

